Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2013-099/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

LA PRESIDENTE DE L'INSTITUT DE MYOLOGIE

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°2009-093
créant l'Unité Mixte de Recherche U 974 et nommant Madame Thomas VOIT directeur ;

DECIDENT

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 974 intitulée « Thérapie des maladies du muscle strié » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2 : Monsieur Thomas VOIT est reconduit dans ses fonctions de directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Le Président-directeur général de l'Inserm	Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie	La Présidente de l'Institut de Myologie	Le Président du C.N.R.S.
Pr André SYROTA	Pr Jean CHAMBAZ	Mme Laurence TIENNOT-HERMENT	Pr Alain FUCHS